ASICE

Préavis n° 14 au Conseil intercommunal de l'ASICE

Budget parascolaire

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le comité de direction de l'ASICE a l'honneur de vous soumettre le présent préavis concernant le budget parascolaire 2020.

1. Préambule

Ce nouveau budget parascolaire est accompagné d'une particularité cette année, il fait apparaître une rubrique concernant un accueil parascolaire pour les élèves de 7P à 11S.
Cette rubrique répond à l'obligation de mettre un accueil parascolaire en place par les communes au plus tard au 1er janvier 2021.

Une étude poussée a été entreprise par le comité de direction depuis des mois, cependant, la complexité du dossier a pris passablement de temps et il ne nous a pas été possible de finaliser le préavis pour vous le présenter en septembre en même temps que le budget.
Le comité de direction vous présentera un préavis relatif à la mise en place d'un centre d'animation de 7P à 11S, le 19 novembre 2019, lors d'une séance du Conseil intercommunal supplémentaire.
Cependant, afin de respecter l'art. 29 des Statuts de l'ASICE qui précise que le budget doit être approuvé au 30 septembre et afin de permettre aux communes de préparer les budgets communaux, nous avons choisi d'insérer déjà la part de l'accueil parascolaire dans le budget parascolaire qui vous est présenté le 24 septembre.
Cette décision est justifiée par l'obligation de mettre un accueil en place et par la nécessité d'anticiper le démarrage de cet accueil en fixant sa mise en route à fin août 2020 et dès lors en engageant un animateur au printemps de cette même année.
D'autre part, le budget 2020 est peu impacté par cet accueil parascolaire, les locaux définitifs ne seront disponibles qu'en début de l'année 2021 et les coûts d'installation et de location de ces locaux n'apparaîtront qu'à partir de 2021.

Le préavis que le CoDir présentera un Conseil intercommunal, le 19 novembre, permettra à votre assemblée d'accepter ou non un projet d'accueil plus complet qui inclut les élèves de 7-8P et de 9 à 11S. Le coût de cette version est déjà présenté dans l'annexe - *Document : Budget parascolaire 2020, 2021 et 2022 pour information*. Ce document vous permet déjà de comparer la différence de coût entre un Centre d'animation destiné aux élèves de 7P à 11S et un accueil parascolaire limité aux 7-8P.

2. Budget parascolaire 2020 : commentaires

Ce nouveau budget comprend deux catégories de comptes :

- Les Comptes transférés qui sont – Autorités – Comptabilité parascolaire – Bibliothèque parascolaire – Cafétéria
- Un compte nouveau – Accueil parascolaire

- Pour les comptes transférés, les rubriques suivantes ont subi une hausse de charges :
  - Traitement et charges sociales AID – à la suite d'une démission d'une auxiliaire, le CoDir a décidé d'attribuer un taux de travail de 10% supplémentaires à notre AID ce qui a une influence sur cette rubrique et ne diminue pas dans la même proportion la rubrique suivante (Traitement et charges sociales auxiliaires de bibliothèques).
  - 526.3522.04 – Imputation salaires et charges sociales du personnel de cantine - a été revu à la hausse en raison de l'intégration d'un programme nouveau de gestion de la cantine et de la formation nécessaire de nos responsables.
  - 526.3113.00 – Achat mobilier et équipement réfectoire - montre une hausse importante en raison de l'achat de l'appareil et de son programme.

- Pour le nouveau compte – Accueil parascolaire : la dépense principale concerne l'engagement d'un éducateur depuis mars 2020 au tarif pratiqué par l'EFAJE ppour les mêmes fonctions. Il sera chargé de la mise en place de l'accueil des élèves, de la création du concept en collaboration avec les autorités et sera intégré progressivement dans des tâches éducatives d'accueil des élèves fréquentant la cantine de la Combe. Dès août 2020, il aura la responsabilité de l'accueil parascolaire et sera chargé de l'animer selon la formule acceptée par le Conseil intercommunal.
  - Participation des parents – le principe est différent des UAPE sachant que notre intention est d'attirer les jeunes afin qu'ils participent volontairement à cet accueil. Dès lors nous avons choisi une participation des parents au coût des animations seulement. Il faut cependant préciser qu'à midi, les élèves paient entièrement les repas ainsi qu'une participation financière pour l'intendance.
  - Loyer du local d'accueil – le local définitif n'étant pas encore disponible en 2020, nous avons prévu une modeste location au cas où ne trouverions pas de local dans le périmètre scolaire.
  - Budget d'installation – cette somme est destinée à équiper le local pérenne et le même montant sera porté au budget 2021.
  - Mobilité des jeunes – les 7 – 8 P enclassés à Froideville doivent aussi avoir la possibilité de participer aux animations proposée l'après-midi après les cours. Ne recevant pas d'abonnement de bus TL, l'ASICE prendra à sa charge le coût des déplacements de ces élèves.

3. Documents annexes

Au plan des finances, le CoDir, conscient de l'impact que cette mise en œuvre aura sur deux ans, a préparé un document annexe – *Budget parascolaire 2020, 2021 et 2022, pour information*. Ce document montre l'impact de la mise en place du Centre (2020 – 2021) puis

l'impact que ce Centre aura sur l'année suivante (2022), une fois l'investissement lié à l'équipement d'installation terminé.

Enfin, un dernier document - *Coût global des deux budgets par commune*, apporte une clarté sur le coût global par commune des deux budgets, scolaire et parascolaire. Les estimations figurant dans ce document sont à analyser avec prudence car nous ne connaissons pas le nombre exact des élèves plusieurs années à l'avance. Nous avons choisi de prendre en compte le nombre des élèves actuels et, d'autre part, au plan du budget scolaire, nous avons repris tel quel celui de 2020 pour les deux années qui suivent. Ainsi, les fluctuations observées ne concernent que le secteur parascolaire.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASICE
après avoir :

- pris connaissance du projet de Budget parascolaire 2020,
- vu le préavis n° .... du 10 septembre 2019,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de les examiner,
- constaté que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter le budget parascolaire 2020 .

Au nom du Comité de direction de l'ASICE

Le Président : La Secrétaire :

Jean-Pierre Sterchi Chantal Bovay

Cugy, le 10 septembre 2019 / JPS / cb

Annexes :
- Budget parascolaire 2020
- Document : Budget parascolaire 2020, 2021 et 2022 pour information
- Document : Coût global des deux budgets par commune

BRETIGNY

CUGY

FROIDEVILLE

MORRENS

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE L'ETABLISSEMENT DE CUGY ET ENVIRONS

BRETIGNY - CUGY - FROIDEVILLE - MORRENS

BUDGET PARASCOLAIRE 2020

du 1er janvier au 31 décembre 2020

	COMPTES 2018 extrait pour comparaison		BUDGET 2019 extrait pour comparaison		BUDGET 2020		Remarques
Autorités	6'670.15	5.54%	7'250.00	6.08%	8'500.00	3.70%	
Comptabilité et établissement scolaire	6'670.25	5.54%	7'250.00	6.09%	7'000.00	3.05%	
Accueil parascolaire	19'531.25	16.22%	22'000.00	18.46%	97'100.00	42.25%	
Bibliothèque parascolaire	38'704.30	32.14%	31'500.00	26.43%	40'000.00	17.41%	
Cafétéria	48'902.45	40.59%	51'200.00	42.95%	77'200.00	33.59%	
Total	**120'478.40**	**100%**	**119'200.00**	**100%**	**229'800.00**	**100%**	
Effectif des élèves de 7P à 11S =	469		465		484		
Coût évaluatif de l'élève =			256.34		474.79		
Coût réel de l'élève =	256.88						

		COMPTES 2018 extrait pour comparaison	BUDGET 2019 extrait pour comparaison	BUDGET 2020	Commentaires - Détails - Calculs
	Autorités - secrétariat parascolaire	**6'670.15**	**7'250.00**	**8'500.00**	
	Secrétariat parascolaire	6'670.15	7'250.00	7'000.00	5% taux d'activité ASICE
	Fournitures de secrétariat			1'500.00	
	Comptabilité parascolaire	**6'670.25**	**7'250.00**	**7'000.00**	
	Administration comptable	6'670.25	7'250.00	7'000.00	5% taux d'activité ASICE
527	**Accueil parascolaire : centre accueil des jeunes de 7P à 11S**	**19'531.25**	**22'000.00**	**97'100.00**	
	Educateur			75'000.00	79'000.--/an + ch. sociales (dès mars 2020)
	Educateur hors mur			0.00	
	Auxiliaires			0.00	
	Participation des parents aux animations			-5'000.00	Cotisation annuelle de CHF 100.00 X 50 élèves
	Loyer local accueil			8'000.00	Location bureau éducateur en 2020
	Entretien local accueil			0.00	
	Frais équipement du bureau éducateur			2'000.00	Ordinateur portable, natel...
	Traitements et charges sociales surveillance 5-6P midi	26'979.25	28'000.00	0.00	
	Part. des parents à la surveillance 5-6P	-7'448.00	-6'000.00	0.00	
	Frais animation			2'000.00	12'500.--/an (8'500.-- centre et 4'000.-- hors mur)
	Budget installation			11'500.00	22'800.-- au total réparti sur 2020 et 2021
	Collation personnel ASICE, prime personnel vacation ASICE			500.00	
	Abonnements téléphoniques			600.00	
	Equipement du personnel et frais formation	0.00	0.00	1'500.00	Matériel et cours samaritains personnel ASICE
	Mobilité jeunes			1'000.00	Remboursement bus des élèves de7-8P de Froideville

		COMPTES 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	Commentaires - Détails - Calculs
528	**Bibliothèque parascolaire**	**38'704.30**	**31'500.00**	**40'000.00**	
	Traitement et charges sociales bibliothécaire	19'278.05	12'500.00	15'000.00	
	Traitement et charges sociales AID	5'916.85	6'500.00	18'500.00	+ reprise en partie des heures auxiliaire
	Traitement et charges sociales auxiliaires de bibliothèques	31'051.50	30'000.00	22'500.00	
	Remboursement par Froideville de l'auxiliaire ou AID	-13'287.25	-12'500.00	-13'500.00	
	Remboursement par Morrens de l'auxiliaire ou AID	-4'254.85	-5'000.00	-5'000.00	
	Formation bibliothécaire, AID, auxiliaires	0.00		1'000.00	
	Frais divers, animations			1'000.00	
	Frais de bureau			500.00	
526	**Cafétéria**	**48'902.45**	**51'200.00**	**77'200.00**	
526.3131.00	Achat Repas et collations	68'443.65	80'000.00	70'000.00	
526.3522.04	Imputation salaires et charges sociales du personnel cantine	73'506.95	68'000.00	80'000.00	Cugy - cantine et zone pique-niques, Froideville - cantine et formation système ma cantine
526.4652.00	Participation des parents aux repas chauds et intendance	-94'941.00	-100'000.00	-85'000.00	
526.3064.00	Téléphone cantine	594.20	1'200.00	1'200.00	
	Formation du personnel			1'000.00	
526.3113.00	Achat mobilier et équipement réfectoire	1'298.65	2'000.00	10'000.00	Equipement programme ma cantine et divers
	Totaux	**120'478.40**	**119'200.00**	**229'800.00**	

Répartition par commune en fonction du nombre d'élèves de 7P à 11S

Bretigny	48	48	52	27 S + 25P
Cugy	188	186	193	114 S + 79 P
Froideville	169	168	173	107 S + 66 P
Morrens	64	63	66	42 S + 24 P
Nombre d'élèves (*)	469	465	484	290 S + 194 P
Lausanne-Montheron et écolages	6	5	5	
	475	470	489	
	256.88	256.34	474.79	Calculé sur les 484 élèves de 7P à 11S des 4 communes

(*) Nombres d'élèves Budget 2020 : Selon chiffre communiqué par l'école